

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
Nombre de membres 45
Présents : 24 – Pouvoirs 5
Votants : 29

Vote : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le **19/02/2018**
et publication du **19/02/2018**.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (24) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

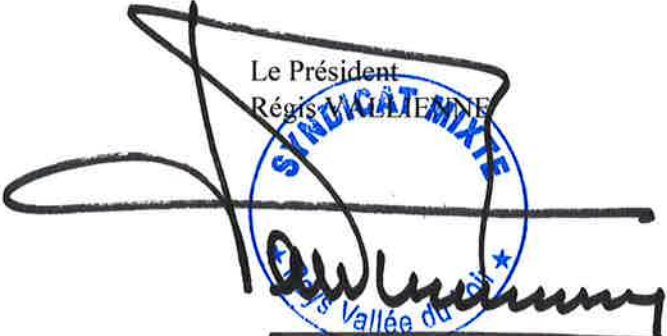
Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D03-15/02/2018 : Prorogation et avenant NCR

Monsieur le Président propose au comité syndical de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire un troisième avenant pour la prorogation du NCR (Nouveau contrat Régional 2015/2018) au 31.12.2018 et le redéploiement des crédits alloués à des actions qui ne seront pas rapidement engagées sur d'autres actions inscrites au contrat et dont l'engagement est certain à brève échéance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des votants, autorise le Président à solliciter de la Région des Pays de la Loire un avenant pour la prorogation du NCR au 31 décembre 2018 et le redéploiement des crédits alloués à des actions qui ne seront pas engagées sur d'autres action déjà inscrites au contrat.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

SYNDICAT MIXTE
Pays Vallée du Loir